



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil**

Note verbale datée du 22 mai 2020, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur d'appeler son attention sur la lettre datée du 11 mai 2020, que le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Secrétaire général (A/74/851-S/2020/388), au sujet d'un nouvel acte de provocation commis par la République d'Arménie, à savoir la visite de ses dirigeants dans la région occupée du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan.

La Mission permanente prie le Haut-Commissariat de bien vouloir faire distribuer la présente note verbale en tant que document de la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

